



ANSFL 56 rue de Paris 35220 CHATEAUBOURG
- www.ansfl.org / contact@ansfl.org / 06 13 41 63 99

Communiqué de presse 5 mai 2011

La sage-femme libérale au cœur de la filière physiologique

Une femme/ une sage-femme

L'Association Nationale des Sages-Femmes Libérales créée en 1983 a pour but la revalorisation et la défense de la profession de sage-femme libérale en France.

- L'ANSFL est reconnue et identifiée par toutes les instances décisionnelles et professionnelles comme représentant les sages-femmes libérales.
- L'ANSFL participe au Collectif Associatif et Syndical des Sages-Femmes (**CASSF**), ainsi qu'aux discussions avec les ministères.
- L'ANSFL participe, en tant que **société savante**, aux travaux de la Haute Autorité en Santé (HAS), aussi bien en proposant des thèmes d'études, qu'en participant à l'élaboration ou la relecture de recommandations.
- L'ANSFL est membre de la commission Nationale de la Naissance et de la Santé de l'Enfant (CNNSE).
- L'ANSFL s'efforce, par un recueil de données type Audipog, d'avoir des statistiques **afin d'analyser et d'évaluer la pratique d'accouchements** (quelle soit à domicile ou sur plateaux techniques) et par là de permettre la reconnaissance qu'apporte **l'accompagnement global en terme de santé publique**.
- L'ANSFL travaille et communique sur la place, le rôle et les compétences de la sage-femme libérale.
- En collaboration avec l'AIAS (Association Interprofessionnelles des Acteurs de Soins et du social) elle participe activement à la recherche d'une solution pour l'**Assurance Responsabilité Civile** professionnelle des sages-femmes ayant une pratique d'accouchements à domicile.
- Elle est organisme de **formation**.

La sage-femme libérale au cœur de la filière physiologique

Une femme/ une sage-femme

L'ANSFL revendique :

- L'ouverture large et effective des plateaux techniques aux sages-femmes libérales en facilitant la réglementation déjà existante.
- L'ouverture des Maisons de Naissance.
- la résolution de la question assurantielle pour les accouchements à domicile.

Ceci dans le cadre de l'accompagnement global défini par l'ANSFL en 2002 : « *Un seul praticien, la sage-femme libérale, assure la surveillance médicale de la grossesse lors des consultations prénatales, propose des séances de préparation à la naissance, surveille et est responsable de l'accouchement, de la naissance, effectue les soins postnataux de la mère et de l'enfant.* »

L'accompagnement global permet aux parents de devenir acteurs et responsables de la naissance de leur enfant.

D'un point de vue de santé publique, ce type de suivi assure des soins de qualité à moindre coût, tout en s'inscrivant dans une optique de prévention par la création d'un lien père-mère-enfant le plus optimal possible et répondant aux critères : **humanité, proximité, sécurité.**

La sage-femme est spécialiste de la grossesse et de l'accouchement normal : **85 % des grossesses et des accouchements sont physiologiques.**

Quel que soit son champ d'activité, la sage-femme libérale revendique sa place de **partenaire responsable et autonome au sein des réseaux.**

- Une campagne médiatique

Visant à mieux faire connaître notre profession et nos compétences, affirmant notre rôle de praticien de premier recours pour toutes les grossesses et facilitant ainsi l'accès aux soins pour tous.

- L'ANSFL soutient les syndicats professionnels.

Les sages-femmes ont le revenu le plus bas de toutes les professions de santé, celui-ci est en baisse inquiétante.

Nous revendiquons le droit d'exercer notre activité libérale (dans la globalité de nos champs de compétences) dans la dignité : il en va de la survie de nos cabinets.

- L'ANSFL soutient

L'augmentation du numéris clausus

L'autonomie de la formation initiale des sages-femmes dans l'Université.

L'uniformisation du cursus de formation sur le territoire

Une naissance autrement

Pour que chaque couple puisse suivre le parcours de soin qui lui convient,

Pour que chaque enfant trouve le meilleur accueil à sa naissance

L'ANSFL s'intègre dans le mouvement unitaire des sages-femmes